

Démarche participative – Quartier des Fleurettes

Compte rendu - Troisième séance du groupe d'accompagnement, 6 septembre 2016

20h00, Maison de Quartier Sous-Gare

1. Accueil

Philipp Schweizer (PS) accueille les participants du groupe d'accompagnement, les représentants de la Ville de Lausanne et les mandataires du projet d'aménagement des espaces publics. Il s'agit ce soir de présenter la synthèse de la première étape de la démarche participative, ainsi que l'avant-projet d'aménagement des espaces publics qui sera présenté au public lors de l'atelier participatif du 12 septembre.

PS fait passer la liste de présence et prie les participants de s'inscrire, et également de signer pour le 20 juin s'ils avaient été présents ce soir-là.

PS explique que l'objectif de l'atelier participatif du 12 septembre sera de fournir aux concepteurs un maximum de retours sur l'avant-projet. Le but de la réunion de ce soir est donc de se remémorer ce qui était sorti de la démarche participative et puis de voir la réponse des concepteurs. Il ne s'agit donc pas de prendre position, mais d'identifier les points importants à traiter durant l'atelier du 12 septembre.

PS présente l'ordre du jour :

1. Accueil
2. Présentation du calendrier jusqu'à la mise à l'enquête (+ prochaines séances GA)
3. Restitution des balades exploratoires et de l'atelier participatif de la phase de diagnostic (juin)
4. Présentation de l'avancement du projet d'aménagement des espaces publics
5. Questions et identification des éléments à mettre en discussion lors du prochain atelier
6. Présentation de la méthodologie du prochain atelier
7. Questions et discussions
8. Divers

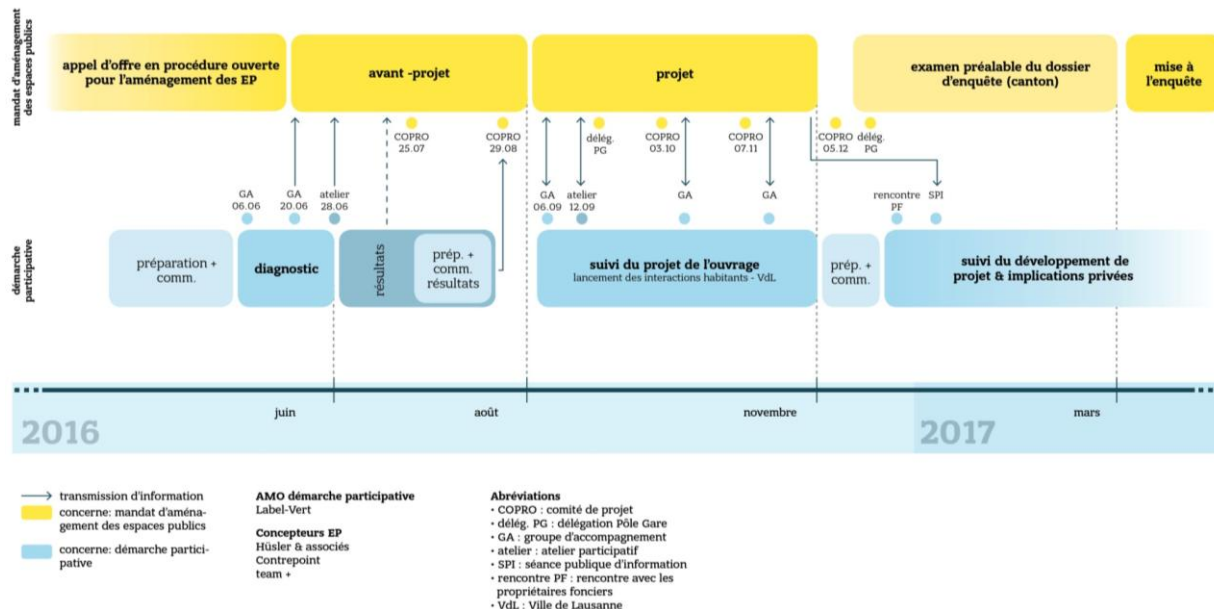
2. Présentation du calendrier jusqu'à la mise à l'enquête

Marianne Baudat (MB), de la Ville de Lausanne présente le calendrier de la démarche « Contez Fleurettes ! » (cf ci-dessous) avec, en jaune, le calendrier du mandat du projet d'aménagement des espaces publics et, en bleu, le calendrier de la démarche participative. L'objectif du calendrier est de mettre en évidence les étapes et les interactions entre l'élaboration du projet d'aménagement des espaces publics et la démarche participative.

Les points jaunes représentent le comité de projet (COPRO) qui se concentre sur l'élaboration du projet, et est constitué par des représentants de la Ville, le mandataire de la démarche participative, et les concepteurs. Le COPRO s'est retrouvé les 25 juillet et 29 août, et se réunira encore deux fois d'ici la fin de l'élaboration du projet d'aménagement des espaces publics.

En parallèle sont présentés les étapes de la démarche participative. Les points jaunes représentent le groupe d'accompagnement (GA). Il est proposé que celui-ci se réunisse aussi encore deux fois, de façon coordonnée avec le COPRO, de sorte à suivre l'élaboration du projet d'aménagement des espaces publics jusqu'à la fin du processus. Le but est de faire des allers-retours entre les concepteurs du projet et les habitants et usagers du quartier.

Une fois que le projet sera envoyé à l'enquête publique, les discussions pourront continuer autour des échanges entre le public et le privé.



Calendrier de l'élaboration du projet

3. Restitution des balades exploratoires et de l'atelier participatif de la phase de diagnostic (juin)

PS présente la restitution de la première phase de la démarche participative qui s'est déroulée au mois de juin. Tous les éléments issus du questionnaire tout-ménage, des balades exploratoires et mini-ateliers, de la plateforme en ligne pour déposer ses idées, ainsi que de l'atelier et de la balade avec les enfants étaient repris dans l'atelier participatif du 28 juin dans le but de trier et discuter ces propositions et d'arriver à des objectifs et enjeux clés. Cet atelier a bien fonctionné : 35 objectifs en sont ressortis, dont 32 avec consensus. Parmi les trois objectifs sans consensus, deux dépassent le cadre du projet d'aménagement des espaces publics.

Les 35 objectifs étaient analysés et regroupés en 10 enjeux autour de trois thématiques. Ces enjeux ont été transmis aux concepteurs pour l'élaboration de l'avant-projet. PS distribue un extrait de la synthèse qui présente les 35 objectifs. Ce document s'appelle « feuille de route » et sert de guide pour rappeler l'essentiel de ce qui est sorti de la démarche participative et a été versé au projet d'aménagement des espaces publics. PS explique qu'à la fin de la synthèse, tous les éléments mentionnés durant les différentes activités de la démarche sont listés. Le taux de retour du questionnaire s'élève à 10 %, ce qui n'est pas mal. Il s'agit d'un document très riche avec beaucoup d'éléments. PS encourage les participants à poser des questions si quelque chose n'est pas clair, montre quelques photos de la démarche participative, et explique l'atelier des enfants qui était également un apport très riche. Les éléments mentionnés par les enfants sont cohérents avec ce qui était sorti de la part des adultes.

PS demande s'il y a des questions ; un participant ajoute que les résultats présentés correspondent tout à fait à ce qui a été dit dans les ateliers, il trouve ça très bien. PS passe la parole à Emmanuel Graz (EG), du bureau Hüsler & Associés, concepteurs du projet d'aménagement des espaces publics, pour la présentation de l'avant-projet.

4. Présentation de l'avancement du projet d'aménagement des espaces publics

EG présente l'avant-projet, qui essaie de tenir compte de tous les objectifs identifiés par les habitants. Concernant les objectifs qui dépassent le cadre du projet d'aménagement (celui qui sera présenté à l'enquête publique, soit concernant uniquement les espaces publics), les concepteurs aimeraient identifier les potentiels permettant d'aller plus loin (interactions entre espaces publics et privés), afin de pouvoir traiter l'ensemble des objectifs.

Plusieurs objectifs traitaient le thème de la circulation, et plus spécifiquement le trafic de transit. Les concepteurs ont évalué les conséquences d'inverser le sens de la circulation sur le chemin de Fontenay, un comptage a été fait. On a constaté que la circulation se reporterait sur le chemin du Suchet si on inversait le sens, ce qui n'est pas souhaitable étant donné l'étroitesse de ce chemin ; les nuisances seraient plus grandes. Un participant demande s'il est possible d'avoir le schéma avant l'atelier participatif ; MB répond par la négative, afin que tous les participants à l'atelier soient sur pied d'égalité. Le GA n'est pas amené à prendre position sur l'avant-projet. Le sens de circulation actuel s'avère optimal pour le quartier et les concepteurs proposent donc de le garder, mais ce sera rediscuté lors de l'atelier du 12 septembre.

Quant au tracé de la voie verte, quatre variantes ont été étudiées. La variante préférable passe sur des parcelles privées et va donc nécessiter des discussions et négociations. A court terme, les concepteurs proposent de garder le passage par le chemin des Epinettes.

- Une participante demande si ce serait imaginable de faire passer le tracé au nord des voies, vers le Pôle muséal.

EG répond que le tracé de la voie verte va passer au sud des voies à travers le quartier des Fleurettes. Il s'agit d'un des tronçons de la voie verte d'agglomération, qui s'étendra de Renens à Pully. D'autres aménagements en mobilité douce sont prévus au nord des voies. La voie verte est un itinéraire avec une signalétique propre qui guide les utilisateurs sur le chemin le plus efficace et agréable. Si un cycliste préfère passer par le chemin de Fontenay, c'est tout à fait possible. EG précise qu'il n'y aura pas de différence du revêtement, tout sera en zone de rencontre.

- Une participante dit que le transit de piétons a augmenté durant les dernières années, et qu'il y a plus de gens qui traversent le quartier depuis la mise en place de la zone de rencontre.

EG répond qu'il n'y a pas de comptage du nombre de piétons, à sa connaissance.

EG présente les réflexions sur les places de parc, sujet qui avait généré des discussions. Le comptage montre que le quartier des Fleurettes a 134 cases au 01 septembre. Les concepteurs ont également fait un comptage pour connaître les taux d'occupation : en journée il s'élève à 64 % ; à 18h à 88 % ; et à 20h à 102 %. Le besoin actuel serait donc de 137 cases, le projet en prévoit 118, des stationnements pour les deux-roues et vélos, et potentiellement une place Mobility. Le parking des Epinettes offrira une capacité de 210 places publiques supplémentaires et il y aurait potentiellement du stationnement sur l'espace privé, sachant que le quartier compte déjà beaucoup de places de parc privées. Cette diminution du nombre des places de parc permettra de libérer de l'espace suffisant pour planter presque une centaine d'arbres et prévoir des lieux de pose.

- Un participant demande comment on définit le nombre de cases nécessaires.

EG répond qu'à un moment donné il faut décider, en tenant compte des objectifs et des enjeux.

MB ajoute qu'avec les besoins du chantier des CFF, nombre de places de parc seront occupées, ce qui modifiera les habitudes de stationnement dans le quartier.

- Un participant demande quel est le nombre de macarons vendus ?

MB répond qu'elle va poser la question aux responsables du service de la mobilité, afin d'avoir la réponse pour l'atelier du 12 septembre.

EG explique qu'un grand thème identifié dans le cadre des balades exploratoires était l'emplacement des containers à poubelles, qui génèrent souvent de la pollution visuelle, et la circulation des camions qui les ramassent. Ils ont beaucoup réfléchi à la question et travaillé avec les services de la Ville pour trouver une solution pour la récolte des déchets. La proposition est de créer des points de collecte centralisée avec des containers enterrés. Le nombre des points de collecte et leur localisation ne sont pas définitifs.

EG présente le schéma directeur, qui distingue deux niveaux de routes (voies de desserte structurantes et voies de desserte). Il est proposé que l'ensemble du quartier soit mis en zone 20.

Sur les voies de desserte structurantes, une bande d'équipement est prévue, qui regroupe les places de parc et des séquences d'arborisation avec des matériaux perméables, et des bancs. La voie de circulation sera de 3m80 ; il n'y aura pas de trottoir. L'objectif est de réduire visuellement l'espace de

circulation, afin de ralentir la circulation.

Les portes d'entrée du quartier pourront être marquées par des grands arbres et des bancs. L'avant-projet propose aussi, deux places qui invitent à la rencontre, localisées sur l'axe de Fontenay (au nord et au sud). Elles permettront la couture entre les parties est et ouest du quartier, afin de les rapprocher. L'aménagement final de ces places est à réfléchir, et devra refléter les usages qui y sont souhaités.

- Une participante demande si l'actuelle « place conviviale » du chemin des Fleurettes va disparaître, et si oui, est-ce que ce choix est discutable. Et comment est-il prévu de concilier les espaces de détente avec les points de collecte de déchets.

EG répond que le dimensionnement et la localisation des points de collecte des déchets ne sont pas encore définis, et que le service responsable est en train de travailler sur la question. Le nombre de points de collecte et leur localisation dépendront de beaucoup de choses (gabarit, taille du camion, etc).

PS rappelle que lors de l'atelier du 12 septembre il ne s'agira pas de discuter des localisations précises des points de collecte, mais des grands axes de travail, c.à.d. si les réponses du projet vont dans la bonne direction par rapport aux objectifs posés.

- Une participante souhaite des explications plus précises sur la collecte des déchets afin d'avoir l'ensemble des éléments qui permettent aux participants de se positionner. Un autre participant souhaite connaître le mobilier urbain qui sera choisi pour les points de collecte.

MB précise que la proposition est d'enterrer les containers, et que le choix du matériel urbain au sens large se fera dans une étape ultérieure.

EG présentera des exemples et images pour l'atelier du 12 septembre afin d'expliquer les détails.

- Une participante demande comment les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées feront pour amener leurs déchets aux points de collecte.

EG répond que la pratique montre que ça ne pose pas de problème. Il cite l'exemple des vieilles villes de Morges et de Bulle ; dans la dernière la distance entre les points de collecte est de 400m, ce qui est beaucoup. La distribution des points dépend des quartiers, ce qui est un sujet à discuter.

- Une participante mentionne le problème des Epinettes, où beaucoup de vélos sont accrochés aux barrières. Elle demande s'il y a une réflexion sur les équipements pour les vélos, notamment des places de stationnement couvertes.

EG répond que 52 places de stationnement vélo sont prévues dans le projet, alors qu'il n'y en a aucune dans le quartier aujourd'hui. Le stationnement couvert sera à négocier avec les privés.

- Une participante s'interroge sur la fréquence de passages des camions poubelles.

EG répond qu'actuellement les camions passent huit fois par semaine : deux fois pour le papier, pour les déchets incinérables, pour le verre et pour le compost. Dans le cas d'une déchetterie centralisée, il ne passera plus que toutes les deux semaines, ce qui signifie un gain d'argent public énorme et une différence importante au niveau des nuisances et en terme d'image et de propreté dans la rue.

- Une participante craint que des habitants ne jouent pas le jeu et que des poubelles attendent sur les espaces visibles (comme aujourd'hui), pour être amenées au point de collecte

ponctuellement.

EG répond que dans la pratique ça fonctionne très bien. Lausanne est l'une des dernières villes de Suisse romande qui n'a pas encore ce type de collecte des déchets.

- Une participante demande si les déchets verts sont également centralisés, et si c'est le cas, comment s'organiser avec les déchets verts encombrants et non-transportables ?

EG répond qu'ils vont demander au service responsable, et rappelle qu'il faut réfléchir maintenant à cette question afin de l'intégrer directement dans le projet de réaménagement. Sinon il y a le risque que la collecte centralisée soit imposée dans 5 ans, et l'intégration des containers sera beaucoup plus compliquée. Le quartier a la chance que l'entier des canalisations doivent être refaites, et que les habitants sont intégrés aux réflexions du projet de réaménagement de ce qui est en surface.

EG présente des illustrations détaillées de certains lieux du quartier, avec des images de l'état actuel et des images du futur.

- Une participante demande si le double-sens sur le chemin du Mont-Tendre est pertinent ?

EG répond que le contre-sens cyclable est garanti, et qu'il faut faire attention au trafic reporté en boucle si on aménage la rue en sens unique. Il explique que le projet pointe des parcelles privées qui pourraient potentiellement faire l'objet de négociations. A titre d'exemple, il mentionne le muret sur parcelles privées du chemin de Mont Tendre (entre Fleurettes et Mont-Tendre), où 16 places de parc pourraient être créées si le muret était supprimé.

Les deux nouvelles places de rencontre seront mieux situées pour accueillir beaucoup de monde.

- Une participante évoque le fait qu'à l'époque, l'emplacement de l'actuelle « place conviviale » du chemin des Fleurettes avait été choisi par les urbanistes et les habitants comme étant le meilleur lieu pour créer une place conviviale.

EG répond que la démarche participative fait ressortir plein d'enjeux. Différentes propositions ont suggéré de rapprocher les deux parties du quartier et de recentrer la vie du quartier. L'usage actuel (table et banc) pourrait perdurer.

- Un participant demande si le budget a été pris en compte dans les aménagements proposés ?

EG répond que les aménagements ne sont pas chiffrés encore, mais qu'ils se situent dans les ratios standards. La surface pavée est réduite, et ce ne sont pas les arbres qui coûtent cher. Le quartier des Fleurettes est traité dans le cadre des montants usuels au m2 investis par la Ville de Lausanne.

- Un autre participant demande si les impacts environnementaux du projet et des aménagements sont évalués, tels que l'énergie grise, l'écoulement d'eau, etc. ?

EG répond que ça ne sera pas évalué spécifiquement, mais que le projet d'espace public correspond au standard et qu'ils travaillent avec les ratios CO2 habituels.

5. Questions et identification des éléments à mettre en discussion lors de l'atelier

PS explique le déroulement de l'atelier du 12 septembre : la première partie sera une présentation succincte de l'avant-projet, la deuxième partie fera travailler des groupes autour de six thématiques prédéfinies, et la troisième partie sera une restitution en plénum et une discussion avec les concepteurs.

Les six thématiques seront : 1. schéma directeur (y compris la question des sens de circulation) ; 2. places et placettes ; 3. entrées du quartier ; 4. bandes d'équipements (y compris stationnement, arborisation, bancs) ; 5. gestion des déchets ; 6. végétalisation.

PS demande au groupe si ces thématiques répondent aux attentes.

- Un participant demande si la thématique du marquage de la zone 20, de sa matérialisation, sera discutée, étant donné qu'elle sera étendue à tout le quartier.

EG répond que la signalisation aux portes d'entrée est un élément normatif, et la localisation n'est donc pas encore définie. PS précise que la question de la zone 20 fait partie du schéma directeur et de la lisibilité des bandes d'équipements.

- Un participant demande si les concepteurs avaient réfléchi à donner de la couleur au sol pour faciliter la lisibilité et pour rendre l'automobiliste plus attentif ?

EG propose d'avoir une image graphique avec une signalisation à l'entrée, mais ils travaillent avec des ingénieurs de trafic pour que l'espace laissé ne permette pas une vitesse supérieure à 20 km/h. Selon lui, le plus efficace est la réduction de l'espace.

PA rajoute que c'est un quartier charmant, et qu'ils réfléchissent donc à faire quelque chose de très net, avec une signalétique implicite qui génère la rencontre et force l'automobiliste à ralentir.

- Une participante soulève le fait que l'atelier du 12 septembre commence déjà à 18h et que beaucoup de gens ne pourront pas venir, les parents d'enfants et les personnes âgées. Elle propose d'inviter Mme Dominique von der Mühl, de l'EPFL, pour l'atelier du 12 septembre, afin d'avoir son regard extérieur. Elle avait participé à la démarche pour créer la zone de rencontre à Fleuret il y a dix ans.

PS demande l'avis du groupe, en ajoutant que durant l'atelier du 12 il n'y aura pas vraiment la place pour un expert extérieur, mais dans un autre groupe d'accompagnement ce serait éventuellement envisageable. Un participant répond qu'à l'époque on avait besoin d'un expert car c'était le début et on ne savait pas comment faire. Mais cette fois-ci, c'est la Ville qui organise la démarche avec des experts qui ont un cahier des charges à respecter. On n'a pas besoin d'expert extérieur en plus, les experts sont déjà ici.

- Quelqu'un demande d'avoir des références et exemples dont les concepteurs se soient inspirés pour ce projet.

EG va amener des exemples de Lausanne. Les délais sont très courts et il faut être pragmatique. L'important est de discuter de ce que c'est une zone de rencontre : les piétons ont la priorité, mais ils ne doivent pas empêcher la voiture de circuler ; on ne peut pas jouer aux cartes au milieu de la route, ce n'est pas une aire de pique-nique. C'est une cohabitation entre tous les usagers.

- Une participante dit qu'elle rêve de pouvoir aller jouer dans la zone 20, que les aménagements soient pensés pour que les parents puissent laisser les enfants aller jouer dans la rue et que les enfants puissent s'approprier la rue sans être surveillés.

EG répond que c'est l'idéal, mais qu'il faut être conscient que ça reste une voie de desserte. L'aménagement laisse de la marge de manœuvre, l'enjeu est clairement que les enfants puissent aller aux places en sécurité, et donc de trouver une signalisation adéquate.

- Un participant aimerait savoir quels sont les exemples de zone 20km/h à Lausanne ?

EG répond que la plus récente est celle à la Sallaz. Il y en a également une derrière la Borde et à la Cité.

- Un participant demande s'il y a un mobilier type pour les zones de rencontre à Lausanne ? Selon lui, il faut prendre des exemples qui sont bons et qui correspondent au quartier, peu importe si c'est un exemple vaudois, genevois ou allemand.

EG répète qu'il faut rester dans le contexte lausannois, parce que la manière de faire n'est pas la même qu'à Genève.

- Une question concernant le stationnement et la sécurité des enfants est posée : est-ce que l'emplacement des places de parc et le trafic généré par les voitures en recherche de stationnement sera traité dans l'atelier ?

EG répond que ce sera discuté dans la thématique des bandes d'équipement. Il s'agit de trouver un équilibre entre les différents objectifs et contraintes. PA ajoute que les discussions ne seront pas fixes, on ne peut pas séparer les thématiques entre-elles.

PS le remercie pour cette précision. Etant donné que chaque groupe commence par une autre thématique, ils auront tous un cheminement et des discussions différents. Au fur et à mesure, la discussion va évoluer. A la fin, il y aura le temps en plénum pour rappeler les points forts qu'il ne faudrait pas oublier.

6. Informations et prochaines séances

MB a une information à diffuser : des relevés d'altimétrie seront effectués dans le quartier au courant du mois. Elle propose d'évacuer la question du public-privé de l'atelier du 12 septembre, afin de focaliser vraiment sur l'avant-projet des espaces publics, pour lequel les délais sont courts. La Ville de Lausanne est en train de réfléchir à comment intégrer les propriétaires privés par la suite.

PS aborde le dernier point de la séance, qui est de fixer la date de la prochaine séance du groupe d'accompagnement. Les dates retenues sont le **lundi, 10 octobre à 20h**, et le **lundi, 14 novembre à 20h** à la maison de quartier sous-gare.

- Une participante demande comment on va pouvoir faire disparaître les conteneurs privés des rues ?

EG répond qu'ils ne seront plus ramassés. Ce qui gêne, ce sont les conteneurs dans la rue ; si les gens préfèrent les garder dans leur jardin, ils peuvent le faire.

MB rappelle que c'est difficile de trouver un horaire qui correspond à tout le monde, mais que c'est tout à fait possible de venir plus tard à l'atelier ou au groupe d'accompagnement.

PS encourage le groupe à prendre des affiches de l'atelier participatif du 12.09 pour les afficher en bas des immeubles et les distribuer autour d'eux afin renforcer la communication.

PS remercie le groupe de leur participation à cette soirée, invite tout le monde à partager un verre et leur souhaite une bonne soirée.

Compte rendu : LM, Label Vert

